

Rapport N° 215

Reconstruction du réservoir de la Vuarpillière en utilisant les synergies entre SIN et SAPAN.

Demande de crédit de CHF 14'911'000.- (HT) pour la construction du nouveau réservoir avec station de pompage et renforcement du réseau de transport, dont à déduire une participation de la SAPAN pour un montant de CHF 7'271'527.- (HT).

Nyon, le 27 mai 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 215, formée de MM. Marc Bourqui, Yvan Cornu (remplaçant Mme Gabrielle Ethenoz-Damond), Maurice Gay, Régis Joly, Jean-Claude Mermilliod (président-rapporteur), Philippe-Jean Perret (remplaçant M. Christian Udasse) et Frédéric Tschuy, s'est réunie mardi 12 mai aux Services Industriels. M. Patrick Buchs était absent. MM. Claude Dupertuis, Municipal, Thierry Magnenat, chef de service, et Serge Guebey, directeur de la SAPAN, étaient présents. La commission les remercie pour la présentation très claire du projet de reconstruction du réservoir de la Vuarpillière et de leurs explications en réponse aux questions posées.

Introduction

Ce préavis fait suite au préavis No 139 qui demandait un crédit d'étude de détail. Tout le projet s'est développé dans une collaboration étroite entre les Services industriels de la Ville de Nyon (SIN) et la Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN). Il répond en fait aux besoins des deux parties de développer et moderniser leur réseau de distribution d'eau.

Le projet a été présenté aux actionnaires de la SAPAN qui l'ont accepté. La décision finale sera prise lors de l'assemblée générale de la SAPAN le 18 juin prochain.

Présentation du projet.

M. Serge Guebey a présenté l'historique du projet. Le réservoir actuel a été construit en 1904 et restauré en 1952. La SAPAN a été créée suite à la sécheresse importante de 1976 pour assurer la disponibilité de l'eau, pompée dans le lac, lorsque les sources et nappes phréatiques sont épuisées.. En 1983, le réseau desservait 45'000 habitants, il y en a actuellement 53'000. On estime à 10% l'accroissement en 2018 et à 30% en 2030. La SAPAN fonctionne actuellement durant une grande partie de l'année, soit de avril à décembre.

L'intérêt du projet pour les SIN est multiple. En effet, le réservoir de la Vuarpillière doit être agrandi et, au vu de son état, reconstruit. Le réseau de transport a besoin d'être renforcé et le mélange des eaux (sources et lac) doit être amélioré (pour une meilleure stabilité de la qualité de l'eau).

Pour la SAPAN, qui fournit non seulement un secours occasionnel, comme le prévoyait son but initial, mais, de plus en plus, un approvisionnement principal, la production et les réserves d'eau doivent être augmentées. La sécurité d'exploitation et les mélanges d'eau doivent être améliorés et l'approvisionnement en hiver optimisé.

L'intérêt et la nouveauté de ce projet est que les SIN et la SAPAN travaillent ensemble pour reconstruire le réservoir et partager les réseaux. Les eaux provenant des sources, des nappes phréatiques et du lac seront réunies dans le nouveau réservoir et distribuées par les SIN aux abonnés de Nyon et des autres communes desservies, et par la SAPAN aux 20 communes actionnaires.

Le coût des travaux est réparti en proportion des flux des sources (20'000 l/min pour la SAPAN et 15'000 l/min pour les SIN), soit 57% pour la SAPAN et 43% pour les SIN. Les termes en sont fixés dans une convention qui doit être finalisée. Elle précise notamment que la SAPAN restera propriétaire du réservoir et des installations de traitement, alors que les SIN le seront du réseau. Notons enfin que la Commune de Nyon est actionnaire de la SAPAN à hauteur de 70% du capital-actions.

Ce projet est en fait une première étape, dans une perspective de quelques 50 ans. Le réservoir est conçu pour pouvoir être agrandi dans quelques dizaines d'années si le besoin s'en fait sentir, le terrain adjacent est disponible. De plus une salle de traitement doit être construite en dessus du nouveau réservoir pour remplacer l'actuelle station dans une deuxième étape, (Voir la description des 3 étapes dans la section 2.2 du préavis).

Avec un terrassement à -16 m, le creusement du réservoir va déplacer 20'000 m³ de terre, dont 6 à 7'000 m³ seront gardés pour le remblaiement. Il est prévu de couler 4'800 m³ de béton. L'intérieur du réservoir sera en béton lissé. En effet, divers essais de revêtement se sont révélés peu concluants. L'utilisation d'un béton approprié reste la meilleure solution.

Turbinage de la source de la Colline.

L'étude effectuée a conclu de ne pas investir dans l'installation d'une station de turbinage de cette source. En effet le débit maximum de la source est de 1200 l/min. La commune de St-Cergue, propriétaire de la source projette d'augmenter ses prélèvements jusqu'au maximum autorisé, soit 800 l/min, valeur qui représente le débit minimum de la source. En tenant compte des variations de débit naturel et du peu d'eau disponible, l'investissement nécessaire pour le turbinage des eaux cette source ne s'avère pas rentable.

Questions et discussion

Que se passerait-il si l'assemblée de la SAPAN refusait l'investissement en juin ? Une telle décision semble peu probable. La raison la plus évidente est que le partenariat permet une construction nettement moins chère, autour de 16 millions de francs, au lieu de 19 millions pour chacune des deux parties si elles partaient seules. L'économie est donc très importante. De plus la SAPAN n'a actuellement plus de dette.

Les SIN disposent d'un fonds de réserve de 13 millions, largement suffisant pour financer les travaux. Mais la somme devra toutefois être empruntée. Une partie du solde servira à la démolition du réservoir actuel et à la réfection de la station de pompage.

Qualité de l'eau

Par les sources et les résurgences, l'eau provient du Jura. Le débit est actuellement élevé, mais d'une façon générale, la production dure moins longtemps. Il est donc nécessaire d'avoir davantage recours au pompage dans le lac.

Le passage des eaux de ces différentes provenances dans le réservoir permet d'assurer un mélange plus homogène que ne le permet le système actuel, bénéfique non seulement pour les consommateurs, mis aussi et surtout pour la longévité des conduites.

Conclusions

La commission unanime soutient le projet de reconstruction du réservoir de la Vuarpillière. C'est la première étape du projet, la deuxième étant la reconstruction des installations de traitement de la SAPAN et l'augmentation de la capacité de stockage d'eau brute. Les précédentes réalisations ont été prévues pour 50 ans au moins. C'est donc un projet qui doit permettre de satisfaire aux besoins d'approvisionnement en eau dans le long terme, d'autant plus qu'un agrandissement supplémentaire du réservoir est possible et prévu dans les plans. D'autre part, le fait de réaliser ces investissements en commun entre les SIN et la SAPAN permet de réduire considérablement le coût total. La mise en commun des conduites permettra aussi d'optimiser l'utilisation des réseaux existants. Enfin le projet assurera une meilleure sécurité de la distribution et une meilleure qualité de l'eau au robinet.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 215 « Reconstruction du réservoir de la Vuarpillière en utilisant les synergies entre les SIN et la SAPAN. Demande de crédit de CHF 14'911'000.- (HT) pour la construction du nouveau réservoir avec station de pompage et le renforcement du réseau de transport »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder un crédit de CHF 14'911'000.- (HT) à la Municipalité pour la construction du nouveau réservoir avec station de pompage et le renforcement du réseau de transport. Le crédit de CHF 14'911'000.- (HT) accordé sera financé comme suit :
 - a. participation de la SAPAN pour un montant de CHF 7'271'527.- ;
 - b. prélèvement d'un montant de CHF 7'639'473.- sur le *Fonds de réserve du service des eaux*, compte N° 9280.27 ;
 - c. déduction, au prorata des participations SIN et SAPAN, des subventions de l'ECA pour un montant total estimé provisoirement à CHF 1'800'000.-.

La Commission :

BOURQUI Marc
BUCHS Patrick
CORNU Yvan
GAY Maurice
JOLY Régis
MERMILLIOD Jean-Claude, président et rapporteur
PERRET Philippe-Jean
TSCHUY Frédéric